

Règlement de l'appel à projet « THE AMAZING MAKING OF »

La participation au projet « THE AMAZING MAKING OF » implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement que vous reconnaissez avoir intégralement lu, compris et accepté.

La participation au projet est totalement gratuite et sans obligation d'achat.

1. L'organisateur de l'appel à projet

ManoMano est une place de marché **mettant en relation des vendeurs de matériel de bricolage et de jardinage et des acheteurs** géré par la société Colibri, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n°752 979 930 et dont le siège social est situé 52 rue Bayen 75017 Paris (ci-après « ManoMano » ou l'« Organisateur »).

2. Les objectifs de l'appel à projet

ManoMano souhaite simplifier et rendre plus attractifs les projets de bricolage et de jardinage. En 2018, ManoMano lance la production et la diffusion d'une websérie de portraits de bricoleurs ayant réalisé un projet « fou » de bricolage pour mettre en valeur l'innovation et la créativité.

Pour ce faire, ManoMano organise cet appel à projet pour permettre à tous les bricoleurs de participer à l'aventure folle de la concrétisation de leur projet et de la réalisation de cette série.

ManoMano souhaite trouver 5 bricoleurs européens qui veulent partager un projet de bricolage avec l'ensemble de la communauté des bricoleurs. Toute aventure époustouflante ayant permis, grâce au travail manuel et à l'utilisation d'outil de bricolage, de faire naître un grand projet peut être sélectionnée pour faire l'objet d'un épisode de la série « THE AMAZING MAKING OF ».

Cette série a vocation à être diffusée notamment sur Internet afin de renforcer les liens de la communauté des bricoleurs.

3. Comment participer ?

Vous pouvez participer au projet « THE AMAZING MAKING OF » depuis le site <http://theamazingmakingof.fr> en remplissant le formulaire à cet effet et, notamment, en exposant votre projet en quelques lignes.

Au cours des différentes étapes d'inscription, vous prendrez le soin d'expliquer le caractère époustouflant ou hors normes de votre projet. Vous devez expliquer à ManoMano en quoi votre projet est un projet fou. Vous pouvez également expliquer les raisons qui vous ont conduit à réaliser, fabriquer ou concevoir ce projet de bricolage et

indiquer si ce projet a changé votre vie ou celle des autres. N'oubliez pas d'indiquer quel a été votre plus grand défi bricolage pour réaliser ce projet. Enfin, vous préciserez dans quel état d'avancement se trouve votre projet. L'Organisateur n'accepte pas les projets qui ne sont pas commencés et qui seraient uniquement des idées. Pour illustrer votre projet et vous donner le maximum de chances d'être sélectionné, vous avez également la possibilité de joindre à cette description des photos ou des liens vers des vidéos.

Vous pouvez participer au projet « THE AMAZING MAKING OF » du 24 mai au 24 juin 2018 à 23h59. La date d'envoi du formulaire faisant foi.

La participation au projet « THE AMAZING MAKING OF » est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation au projet « THE AMAZING MAKING OF » vaut acceptation pleine, entière et intégrale de l'ensemble des clauses et dispositions du présent règlement.

4. Qui peut participer ?

Toute personne physique majeure peut participer au projet « THE AMAZING MAKING OF » en son nom propre ou pour le compte d'une association à but non lucratif.

Une personne physique peut représenter un groupe de plusieurs personnes sans limite concernant le nombre de personnes. Une seule participation par projet présenté est autorisée.

5. La sélection des projets gagnants

Des collaborateurs de ManoMano procéderont à une pré-sélection de 10 à 15 projets. Les présélectionnés seront prévenus par email. Un jury, composé de collaborateurs de ManoMano et/ou d'influenceurs et/ou d'experts choisis par ManoMano, procédera, à partir de la semaine du 29 juin 2018, au choix des 5 projets pour faire l'objet d'un épisode de la série « THE AMAZING MAKING OF ».

Le choix des 5 projets vainqueurs sera déterminé librement par le jury qui basera sa décision notamment sur les critères suivants : le caractère fonctionnel, astucieux ou amusant de l'objet, sa qualité artistique, le caractère innovant et époustouflant, la réalisation d'un défi bricolage, l'utilisation d'outils de bricolage spécifiques ou non traditionnels.

Les 5 gagnants seront récompensés par l'attribution d'un bon d'achat de 5 000 euros TTC de matériel de bricolage, utilisable sur la plateforme de ManoMano et par la réalisation d'un épisode de la série « THE AMAZING MAKING OF » consacré au projet sélectionné.

Les gagnants seront informés par email. Cet email précisera les conditions de remise des prix et les grandes lignes des modalités de réalisation de l'épisode de la série « THE AMAZING MAKING OF ».

Les décisions du jury n'ont pas à être motivées, elles sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

6. **Les engagements des participants**

Si vous participez au projet « THE AMAZING MAKING OF », vous vous engagez à ne pas publier de contenu, quelle qu'en soit la nature ou le support, qui pourrait porter atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public et/ou à toute loi applicable dans l'Union Européenne et dans chacun des états membres ainsi qu'en Suisse, pays dans lesquels la participation au projet est rendue possible par ManoMano. Vous vous engagez également à ne pas porter atteinte à tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle d'un tiers.

En participant au projet « THE AMAZING MAKING OF », vous garantissez (i) que vous êtes titulaire des droits sur les contenus que vous publiez sur le site <http://theamazingmakingof.fr> et/ou transmettez à ManoMano ou (ii) que lesdits contenus sont libres de droits, ou encore que (iii) vous avez été dûment autorisés par le titulaire à utiliser lesdits contenus qu'il s'agisse de textes, de photos ou de vidéos. Vous garantissez ManoMano contre tout recours ou action, judiciaire ou non, de toute personne qui serait susceptible d'opposer un droit quelconque à l'exercice par ManoMano des droits portant sur les contenus transmis et diffusés par vous ou pour votre compte.

Si votre projet est sélectionné par le jury, vous prenez les engagements suivants :

(i) Vous acceptez de participer à la réalisation de l'épisode consacré à votre projet en faisant les meilleurs efforts pour vous rendre disponible et faciliter le travail de l'équipe de tournage et de réalisation.

(ii) Vous autorisez ManoMano à utiliser votre image, telle qu'elle aura été filmée pendant la séance de tournage, pour la diffusion de la vidéo réalisée par ManoMano. Cette autorisation vaut pour toute utilisation et en particulier pour une diffusion sur l'ensemble des sites Internet de ManoMano, sur les réseaux sociaux, dans toutes les langues, sur tout support et pour tout mode d'exploitation (cinéma, télévision, VoD), dans le monde entier. Le cas échéant, vous vous engagez d'ores et déjà à régulariser toute convention pour permettre la diffusion de votre image, sans compensation financière supplémentaire.

(iii) Vous acceptez également que l'ensemble des contenus remis à ManoMano pour illustrer et expliquer votre projet soient intégrés dans l'épisode de la série « THE AMAZING MAKING OF ». Le cas échéant, vous acceptez de céder à ManoMano tous droits d'auteur sur lesdits contenus pour le monde entier, pour toute la durée des droits d'auteur.

Plus généralement, vous autorisez expressément ManoMano à diffuser les épisodes de la série « THE AMAZING MAKING OF » sur l'ensemble de ses sites Internet, sur ses comptes de réseaux sociaux, dans toutes les langues, sur tout support et pour tout mode d'exploitation (cinéma, télévision, VoD), dans le monde entier, et pour toute utilisation. Vous donnez également à ManoMano le droit et la permission d'utiliser vos noms et prénoms, votre image, à des fins de communication et de promotion.

Vous reconnaissez consentir expressément à l'ensemble de ces autorisations et vous acceptez que le prix versé à chaque gagnant par ManoMano, tel que précisé à l'article 5 du présent règlement est une compensation financière suffisante pour l'ensemble des droits et autorisations consenties à ManoMano au présent article.

7. Données personnelles

Vous êtes informé que certaines des données que vous communiquez pour participer au projet « THE AMAZING MAKING OF » sont des données à caractère personnel. Ces données sont utilisées pour la gestion du projet et à des fins publicitaires et commerciales. Elles sont conservées pendant une durée de 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles communiquées que vous pouvez exercer en écrivant à : COLIBRI, 52 rue Bayen 75017 Paris ou par email.

8. Responsabilité

ManoMano ne pourra en aucun cas être tenu responsable suite à tous problèmes liés au déroulement de l'appel à projet, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque nature que ce soit.

ManoMano ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour un contenu diffusé, créé ou publié par un participant au projet.

ManoMano se réserve la possibilité de proroger ou d'écourter la durée de l'appel à projet ou le cas échéant de l'annuler sans que sa responsabilité ne puisse être engagée par quiconque.

9. Loi applicable – Litige

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

En cas de litige, vous vous engagez expressément à privilégier une issue négociée et à contacter ManoMano pour expliquer vos griefs à l'adresse suivante : COLIBRI, 52 rue Bayen 75017 Paris. En tout état de cause, vous êtes informé que l'acceptation du règlement exclut toute réclamation quant aux résultats de la sélection faite par le Jury qui est souverain dans ses choix et n'a pas à motiver sa décision.